

Déclaration

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- Aux personnes mentionnées dans l'article L 423-15 du Code de l'environnement.
- Aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R 423-25 du Code de l'environnement.

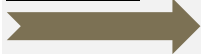
Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 € d'amende).

Je soussigné(e),

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT ;
- certifie sur l'honneur, si je valide mon permis de chasser sur le territoire français avec un permis de chasser étranger, ne pas être résident français, selon l'article 4 B du Code Général des Impôts,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la saison de chasse citée en référence en-tête de la présente demande, dans les conditions indiquées au verso.

Fait à le.....

Signature :



CARNET DE PRELEVEMENT BECASSE

Je souhaite (cocher obligatoirement une seule case) :

- un « carnet de prélèvement Bécasse » papier
- déclarer mes prélèvements Bécasse sur un smartphone avec l'application CHASSADAPT
- aucun carnet car je ne chasse pas la bécasse

Tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur Chassadapt en cours de saison.

Civilité, Nom, Prénom :

**Code Postal, Commune :
Pays :**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Prénom 2 :
Prénom 3 :
Prénom 4 :

**Téléphone fixe :
Portable :
Adresse E-mail :
Né(e) le :
À :
(Pays + Département + Lieu de naissance)**

REFERENCE DU PERMIS DE CHASSER

Cochez la case correspondante :

- Original
- Duplicata
- Certificat provisoire de capacité
- Document étranger équivalent

Numéro de permis :

Délivré le :

**Par la Préfecture de :
Département de délivrance :
ou OFB (ONCFS) :**

AUTORISATION DE CHASSER ACCORDEE PAR : (pour mineur ou majeur sous tutelle)

Père/ mère/ tuteur (1) :

Juge de tutelle (1) :

Le : ... / ... / 2026

Signature (père /mère /tuteur) :

(1) Rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Retrouvez la revue du Chasseur Comtois dans votre espace adhérent

VALIDATION ANNUELLE DEPARTEMENTALE		
Départementale Doubs	<input type="checkbox"/>	165.91 €
Frais de dossier (<i>par courrier et sur place – par internet les frais de dossier s'élèvent à 2 €</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.00 €
Abonnement revue « Chasseur Comtois » papier : 3 parutions/an (novembre 2026 / mars 2027 / août 2027)	<input type="checkbox"/>	9.00 €
Assurance GROUPAMA (responsabilité civile chasseur) : en cochant la case ci-contre, je certifie avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat d'assurance jointe	<input type="checkbox"/>	22.00 €
Montant à régler		___ .91 €

VALIDATION ANNUELLE NATIONALE		
Nationale	<input type="checkbox"/>	223.55 €
Frais de dossier (<i>par courrier, sur place et par internet</i>) ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	5.00 €
Abonnement revue « Chasseur Comtois » papier : 3 parutions/an (novembre 2026 / mars 2027 / août 2027)	<input type="checkbox"/>	9.00 €
Assurance GROUPAMA (responsabilité civile chasseur) : en cochant la case ci-contre, je certifie avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat d'assurance jointe	<input type="checkbox"/>	22.00 €
Contribution sanglier droit local ⁽¹⁾ : celle-ci n'est à régler qu'une seule fois , même si vous chassez dans plusieurs de ces 3 départements.		80.00 €
• DEPARTEMENT 57 - MOSELLE	<input type="checkbox"/>	
• DEPARTEMENT 67 - BAS-RHIN	<input type="checkbox"/>	
• DEPARTEMENT 68 - HAUT-RHIN	<input type="checkbox"/>	
Montant à régler		___ .55 €

(1) Pour chasser le sanglier dans les départements 57, 67, 68, tout chasseur doit s'acquitter, y compris celui ayant une validation nationale, d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier, c'est-à-dire une « Contribution sanglier droit local ». Cette contribution est versée au Fonds d'indemnisation des Dégâts de Sanglier du département.

(2) Conformément au vote de l'AG de la FNC de mars 2025, les frais de dossier afférents à toute validation nationale sont obligatoirement de 5 €.

VALIDATION TEMPORAIRE

Vous obtiendrez les tarifs des validations temporaires via notre site internet www.fdc25.com, rubrique « Valider son permis » ou contactez votre Fédération au 03.81.61.54.34 ou comptabilite2@fdc25.com.

Vous pouvez valider votre permis de chasser :

- Par internet sur www.fdc25.com (sauf pour les mineurs et les majeurs sous tutelle), avec la possibilité soit :
 - d'imprimer directement votre validation sur votre imprimante, pour cela n'oubliez pas de **cocher « e-validation »** ;
 - recevoir votre validation par courrier.
- Par courrier :
 - renvoyez votre **bon de commande dûment vérifié, complété et obligatoirement signé au recto, accompagné de votre chèque** à l'ordre de REGIE DE RECETTES – FDC 25 à l'adresse suivante FDC25 – GUICHET UNIQUE, RUE CHATELARD, 25360 GONSANS.
- A la Fédération : n'oubliez pas de vous **munir de votre permis de chasser, de votre bon de commande dûment vérifié, complété et obligatoirement signé au recto** et d'un mode de paiement accepté : carte bancaire, espèces et chèque.